

CONTRATS DE TÉLÉCOMMUNICATION MOBILE

Exercice financier : **2018-2019**

Trimestre : **Juillet à septembre 2018**

Nom du fournisseur	Types d'appareils	Nombre de forfaits cellulaires		Coûts d'acquisition	Coûts de service mensuels
		Actifs	En réserve		
Rogers	Tablettes	6	0	0,00 \$	336,60 \$
Rogers	Téléphones intelligents	520	20	449,60 \$	25 465,09 \$
Télus	Téléphones intelligents	92	6	0,00 \$	6 031,87 \$

Information complémentaire

Les coûts d'acquisition et de service mensuels sont payés par le ministère de la Justice qui agit à titre de fournisseur de services pour le DPCP. Le DPCP rembourse les coûts de télécommunication mobile au ministère de la Justice par le biais d'une entente de services.